

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

Table des matières

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 20
Annexes	21 - 22

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers. Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

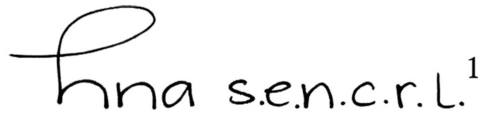
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

hna s.e.n.c.r.l.¹

Montréal
Le 28 mai 2026

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130258

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

	2026	2025
PRODUITS		
Ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) - Programmes	6 520 780 \$	5 265 175 \$
MEIE - Fonctionnement	792 000	792 000
MEIE - Horizon Europe	201 782	-
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) - Programme MCS	1 942 194	662 049
Consortium de recherche et d'innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ) et Innovation en Énergie Électrique (INNOVÉÉ) - Programme INNOV-R et SIITEC	210 555	1 061 774
Mandats ad hoc	12 500	72 540
MEIE - Projet Carrefour de fabrication additive	-	22 054
Agence de Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) - CQFA	-	9 420
	9 679 811	7 885 012
Cotisations des membres	136 214	132 313
Honoraires de gestion - privés	466 616	312 015
Honoraires de gestion - publics	286 954	198 259
Soutien financier	47 500	36 636
Services	48 616	11 469
Commandite et revenus d'événements	2 818	54 250
Placements (note 15)	305 500	392 810
	1 294 218	1 137 752
	10 974 029	9 022 764
CHARGES		
Contributions aux industries et universités - Programmes MEIE	6 520 780	5 265 175
Contributions - Programme INNOV-R et SIITEC	210 555	1 061 774
Programme MCS (annexe A)	1 949 608	670 402
Frais de fonctionnement (annexe B)	1 538 261	1 438 794
Carrefour de fabrication additive (CQFA) (annexe C)	35 315	35 925
Infrastructures de recherche et développement du Québec (IRDQ)	5 506	5 363
Feuille de route - Ambition 2035 (annexe D)	12 741	132 465
Projet Création d'étincelles (annexe E)	29 397	62 614
Projet Horizon Europe (annexe F)	205 239	-
Projet Chaîne de financement (annexe G)	70 000	-
Mandats ad hoc (annexe H)	56 987	87 664
Frais de gestion des « Regroupements sectoriels de recherche industrielle » fiduciaires	23 457	20 580
	10 657 846	8 780 756
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	316 183 \$	242 008 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	Affectation d'origine interne (note 10)	2026 Total	2025 Total (redressé)
SOLDE AU DÉBUT					
Déjà établi	26 351 \$	1 250 656 \$	751 086 \$	2 028 093 \$	1 786 085 \$
Redressement d'exercices antérieurs (note 3)	-	-	118 417	118 417	118 417
Redressé	26 351	1 250 656	869 503	2 146 510	1 904 502
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(19 195)	434 775	(99 397)	316 183	242 008
Investissement en immobilisations corporelles	98 097	(98 097)	-	-	-
SOLDE À LA FIN	105 253 \$	1 587 334 \$	770 106 \$	2 462 693 \$	2 146 510 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

BILAN

AU 31 MARS 2026

	2026	2025 (redressé)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	879 186 \$	153 553 \$
Équivalents de trésorerie	2 734 819	5 106 563
Débiteurs	142 648	134 959
Subventions à recevoir (note 4)	10 787 715	8 718 053
Placements temporaires	3 139 940	4 597 859
Autres placements réalisables à court terme (note 5)	400 000	400 000
Frais payés d'avance	75 461	56 686
	18 159 769	19 167 673
SUBVENTIONS À RECEVOIR (note 4)	4 259 134	3 046 016
AUTRES PLACEMENTS (note 5)	4 209 143	3 661 378
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	105 253	26 351
	26 733 299 \$	25 901 418 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

BILAN

AU 31 MARS 2026

	2026	2025 (redressé)
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	305 972 \$	308 763 \$
Produits reportés - cotisations des membres	104 286	97 885
Apports reportés à court terme (note 9)	15 657 020	17 079 221
	16 067 278	17 485 869
APPORTS REPORTÉS (note 9)	8 203 328	6 269 039
	24 270 606	23 754 908
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	105 253	26 351
NON AFFECTÉ	1 587 334	1 250 656
AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE (note 10)	770 106	869 503
	2 462 693	2 146 510
	26 733 299 \$	25 901 418 \$

Engagements contractuels (note 11)

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

	2026	2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	316 183 \$	242 008 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	19 195	5 891
Produits de placements réinvestis	(253 627)	(289 226)
Variation de la juste valeur des fonds communs de placement	27 427	(19 905)
	109 178	(61 232)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	3 772 014	2 125 303
	3 881 192	2 064 071
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements temporaires	(1 457 919)	(2 226 201)
Acquisition d'autres placements	(8 260 415)	(4 716 078)
Produit de cession de placements	4 289 128	4 751 398
Acquisition d'immobilisations corporelles	(98 097)	(24 274)
	(5 527 303)	(2 215 155)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 646 111)	(151 084)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 260 116	5 411 200
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 12)	3 614 005 \$	5 260 116 \$

PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

1. Statuts et nature des activités

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Les activités de l'organisme ont pour but de valoriser et de développer, en concertation, les matériaux avancés dans le but d'accroître les retombées économiques et sociales et l'avantage concurrentiel de l'industrie au Québec et au Canada. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre des produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Les produits de services et les revenus d'événements sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus ou que l'événement a lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les cotisations des membres sont comptabilisées lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. De plus, les cotisations des membres sont reportées et constatées linéairement sur la durée de la cotisation.

L'organisme constate ses produits d'honoraires de gestion lorsque la prestation des services est achevée, que les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les produits de dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par la société émettrice des actions.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur et à l'exception des titres négociables que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur et à l'exception des titres négociables que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des subventions à recevoir, des placements temporaires et des certificats de placements garantis compris dans les autres placements.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds communs de placements compris dans les autres placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires résultant de l'excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition et qui ne sont pas affectés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux et période indiqués ci-dessous :

	Taux et période
Améliorations locatives	6 ans
Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

Contributions aux industries et universités

Les contributions aux industries - universités représentent les montants versés par l'organisme à des partenaires de recherche qui réaliseront les travaux de recherche approuvés. Ces contributions sont comptabilisées lorsque les montants déterminés lors de l'acceptation du projet sont versés en fonction de l'atteinte des critères inscrits aux contrats des projets de recherche subventionnés.

3. Redressement d'exercices antérieurs

La société a relevé que le montant des apports reportés liés à la subvention de fonctionnement de l'exercice 2020 a été surévalué. En conséquence, le solde de l'actif net au 1er avril 2024 a été augmenté de 118 417 \$ et les états financiers de l'exercice 2025 ont été redressés. Le solde de l'affectation d'origine interne imputé au fonds de prévoyance au 1er avril 2024 a été augmenté d'un montant de 118 417 \$ correspondant aux produits de subvention. Le poste « apports reportés » au 31 mars 2025 a été diminué du même montant.

4. Subventions à recevoir

	2026	2025
MEIE - Programmes et fonctionnement	7 985 975 \$	10 608 234 \$
MEIE et DEC - CQFA	-	24 979
MRNF - Programme MCS	5 500 000	-
CRIBIQ - Programme INNOV-R et SIITEC	560 874	1 113 550
INNOVÉÉ - Programme INNOV-R	-	17 306
Investissement Québec - Programme Innovation	1 000 000	-
	15 046 849	11 764 069
Portion à court terme	10 787 715	8 718 053
	4 259 134 \$	3 046 016 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

5. Autres placements

	2026	2025
Certificats de placements garantis		
Taux indexé, échéant en avril 2026, au coût	400 000 \$	400 000 \$
Taux de 4,20 %, échéant en juin 2035, au coût	424 055	-
	824 055	400 000
Fonds communs de placements, à la juste valeur		
	3 785 088	3 661 378
	4 609 143	4 061 378
Portion à court terme	400 000	400 000
	4 209 143 \$	3 661 378 \$

6. Immobilisations corporelles

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	88 735 \$	8 627 \$	80 108 \$	- \$
Mobilier de bureau	52 040	31 040	21 000	24 095
Équipement informatique	40 074	35 929	4 145	2 256
	180 849 \$	75 596 \$	105 253 \$	26 351 \$

7. Marge de crédit

L'organisme dispose de financement sur des cartes de crédit pour un montant autorisé de 20 000 \$ au taux de 20,99 %.

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

8. Crédoiteurs

	2026	2025
Fournisseurs et frais courus	96 991 \$	226 351 \$
Salaires et vacances à payer	189 803	82 412
Sommes à remettre à l'État	19 178	-
	305 972 \$	308 763 \$

9. Apports reportés

Les apports reportés représentent des subventions servant à couvrir les frais de fonctionnement et les frais de programmes qui seront encourus au cours des exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice ainsi que la ventilation des apports reportés sont les suivantes :

	2026	2025 (redressé)
Variation :		
Solde au début	23 348 260 \$	22 349 398 \$
Apports octroyés au cours de l'exercice	8 249 704	8 221 826
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(7 737 616)	(7 222 964)
	23 860 348	23 348 260
Portion à court terme	(15 657 020)	(17 079 221)
	8 203 328 \$	6 269 039 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

9. Apports reportés (suite)

	2026	2025 (redressé)
Ventilation :		
Portion disponible - assignée à l'organisme		
MEIE - Programmes - concours de recherche collaborative ^(a)	499 682 \$	499 682 \$
MEIE - Fonctionnement pour les exercices subséquents, jusqu'au 31 décembre 2027	1 386 000	2 178 000
	1 885 682	2 677 682
Portion engagée - contributions assignées		
MEIE - Programmes - R-D - contributions aux industries et aux universités	12 234 771	14 342 666
CRIBIQ et INNOVÉÉ - Programme INNOV-R et SIITEC	1 010 378	1 371 553
MRNF - Programme MCS ^(b)	8 462 218	4 506 359
MEIE - Horizon Europe	248 219	450 000
MCE - Programme d'appui aux relations canadiennes	19 080	-
	21 974 666	20 670 578
	23 860 348 \$	23 348 260 \$

De ces montants, 15 046 849 \$ sont à recevoir en fin d'exercice (11 764 069 \$ en 2025).

- a) En date du 31 mars 2026, l'organisme a l'autorisation d'utiliser une somme de 250 000 \$ de sa portion disponible pour compenser des délais de versement du MEIE.
- b) En date du 31 mars 2026, l'organisme a reçu et investi un montant de 3 139 940 \$, représentant le total du montant initial reçu et les produits liés, dans un compte de placements temporaires. Conformément aux dispositions à la convention de subvention et ce, jusqu'au moment où le montant sera utilisé, les produits générés par ce compte devront être utilisés uniquement aux fins prévues à l'entente.

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

10. Affectations d'origine interne

Au cours des exercices précédents, le conseil d'administration de l'organisme a affecté une somme initiale de 750 000 \$ pour d'éventuels projets structurants susceptibles de générer ou d'appuyer d'autres projets et ainsi rassembler des acteurs d'horizons différents autour d'un objectif commun qui contribuera à soutenir l'écosystème des matériaux avancés. Ces projets et les budgets afférents, précédemment soumis au conseil d'administration pour approbation, pourront s'inscrire dans le contexte des stratégies et plans gouvernementaux effectifs. Les sommes affectées au fonds de prévoyance servent à supporter l'organisme pour lui permettre de faire face à ses engagements dans l'éventualité d'imprévus. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable au conseil d'administration.

	Fonds de prévoyance	Projets structurants	Total 2026	Total 2025 (redressé)
Solde au début	368 418 \$	501 086 \$	869 504 \$	1 054 237 \$
Utilisations de l'exercice	-	(99 397)	(99 397)	(184 733)
Solde à la fin	368 418 \$	401 689 \$	770 107 \$	869 504 \$

11. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail totalisent 248 014 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2027	47 658 \$
2028	48 611 \$
2029	49 583 \$
2030	50 575 \$
2031	51 587 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

12. Flux de trésorerie

Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2026	2025
Débiteurs	(7 689) \$	38 313 \$
Subventions à recevoir	3 282 780	2 160 692
Frais payés d'avance	(18 775)	(27 795)
Créditeurs	(2 791)	(1 027 326)
Produits reportés - cotisations des membres	6 401	(17 443)
Apports reportés	512 088	998 862
	3 772 014 \$	2 125 303 \$

Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

	2026	2025
Trésorerie	879 186 \$	153 553 \$
Équivalents de trésorerie	2 734 819	5 106 563
	3 614 005 \$	5 260 116 \$

13. Dépendance économique

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu 78 % (78 % en 2025) de ses produits de subventions liés aux programmes et au fonctionnement de la part du MEIE.

14. Instruments financiers - risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs et aux subventions à recevoir.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs.

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

14. Instruments financiers - risques financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison de ses placements dont la valeur fluctue en fonction du prix de marché.

15. Informations sur les résultats

	2026	2025
Éléments inclus dans les produits - placements		
Produits d'intérêts	173 651 \$	93 967 \$
Produits de dividendes et distributions	166 128	290 457
Frais de gestion	(6 852)	(8 779)
Variation de la juste valeur des placements	(27 427)	17 165
	305 500 \$	392 810 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

	2026	2025
ANNEXE A - PROGRAMME MCS		
Contributions aux industries et aux universités	1 942 194 \$	662 049 \$
Réunion et congrès (participation et organisation)	7 414	6 177
Honoraires professionnels	-	2 176
	1 949 608 \$	670 402 \$

ANNEXE B - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales	1 065 618 \$	951 167 \$
Frais d'évaluation des projets	100 116	52 008
Honoraires professionnels	59 272	57 016
Consultants	49 313	50 212
Loyer	40 387	79 840
Frais informatiques	32 450	23 653
Soutien et animation de l'écosystème des MA	30 650	88 761
Conseil d'administration, assemblée générale et gouvernance	26 696	31 736
Intérêts et frais bancaires	3 304	2 934
Assurances	24 371	16 997
Frais de bureau	23 491	13 911
Frais de déplacement	20 764	22 387
Amortissement des immobilisations corporelles	19 195	5 891
Réunion et congrès (participation et organisation)	13 292	9 171
Communications	12 159	17 383
Télécommunications	7 488	8 247
Site Web	5 290	1 942
Déménagement	4 366	5 222
Taxes et permis	39	316
	1 538 261 \$	1 438 794 \$

ANNEXE C - CARREFOUR DE FABRICATION ADDITIVE (CQFA)

Consultants	18 007 \$	22 411 \$
Réunions et congrès (participation et organisation)	9 793	74
Site Web	5 546	3 624
Soutien financier	1 610	-
Frais informatiques	359	316
Honoraires professionnels	-	9 500
	35 315 \$	35 925 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

	2026	2025
ANNEXE D - FEUILLE DE ROUTE - AMBITION 2035		
Site Web	5 388 \$	25 685 \$
Consultants	3 616	77 883
Réunions et congrès (participation et organisation)	2 070	6 830
Soutien financier	1 667	-
Communications	-	20 100
Frais de déplacement	-	1 967
	12 741 \$	132 465 \$

ANNEXE E - PROJET CRÉATION D'ÉTINCELLES

Consultants	26 470 \$	61 750 \$
Frais de déplacement	2 927	864
	29 397 \$	62 614 \$

ANNEXE F - PROJET HORIZON EUROPE

Salaire et charges sociales	139 617 \$	-	\$
Frais de déplacement	25 509	-	
Consultants	22 066	-	
Réunions et congrès (participation et organisation)	14 733	-	
Abonnements	3 314	-	
	205 239 \$	-	\$

ANNEXE G - PROJET CHAÎNE DE FINANCEMENT

Consultants	70 000 \$	-	\$
-------------	-----------	---	----

ANNEXE H - MANDATS AD HOC

Des MCS aux circuits intégrés	51 486 \$	80 703 \$
Missions internationales (Chili et Japon)	5 501	3 861
Hydrogène vert	-	3 100
	56 987 \$	87 664 \$